

C O M M U N E D E M O N T R I O N D

*SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2008 - 19H00*

PROCÈS-VERBAL

Date de convocation : 25 octobre 2008

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme LANVERS Edith - M. RICCI Pierre - M. PEERSMAN André - M. BRAIZE Alain - Mme. DUMAS Claudine - Mme TSCHOFEN Béatrice - Mme. LAVERY Joséphine

Absents et excusés : M. MUFFAT Roger Serge - - Mme FAVRE Annie - M. PERSIN Franck

Procurations : Mme FAVRE Annie à Mme. LAVERY Joséphine

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance Mme LANVERS Edith

Approbation du dernier compte rendu :

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

DOMAINE DU BARRON

Présentation Emile BREHIER et Architecte)

Le projet de construction d'une salle d'animation dans l'enceinte actuelle du Domaine du Baron est soumis à divers contraintes : le règlement du PLU, la loi montagne et la loi littoral. L'ensemble de cette législation rend la démolition totale interdite, car il n'y aurait pas de possibilité de reconstruction.

Le projet sera obligatoirement en 2 phases : une phase construction et réhabilitation, avant une phase de démolition.

La surface possible prévisible est un bâtiment d'environ 680 M² de shon.

L'architecte présente au Conseil Municipal, une esquisse des possibilités d'implantation du bâtiment en respectant les contraintes réglementaires. Ce projet consiste en une salle d'animation, avec des sanitaires, une cuisine, et des locaux techniques.

Une discussion s'engage alors sur la présentation effectuée.

Michel MUFFAT (La Glière) donne son accord sur l'esquisse.

Michel MUFFAT (La Ranche) : Souhaite une salle des fêtes fonctionnelle, avec la possibilité de faire fonctionner une petite cuisine, sans être obligé d'avoir recours au traiteur.

Josephine LAVERY : Il faut regarder les problèmes de circulation intérieure, et continuer de réfléchir sur les annexes.

Georges LAGRANGE : Il faut réaliser une salle abordable par tous les utilisateurs, en limitant la complexité des équipements, pour limiter les contraintes d'entretien.

Reprise de l'esquisse afin de dégager un maximum la vue de la salle sur le lac.

Claudine DUMAS Demande la possibilité de réchauffer des plats et de réaliser des sanitaires au sous sol.

Edith LANVERS : Souhaite une orientation plus ouverte sur le lac, et une utilisation polyvalente de la salle.

Béatrice TSCHOFFEN : Soulève les mêmes remarques

Pierre RICCI : - pas d'utilité d'un logement pour le gardien, demande que la toiture s'intègre bien dans le site.

André PEERSMAN : Réfléchir sur la sonorisation de la salle et la luminosité du bâtiment, et la réalisation d'une ambiance chaleureuse.

Fabrice GALLIARD : Evoque le problème des stationnements, demande si possibilité d'étage.

Alain BRAIZE : Il faut réfléchir aux problèmes de stationnement

Un 2^{ème} avant projet sera présenté prochainement au conseil municipal, avant le dépôt d'un certificat d'urbanisme pré opérationnel.

Dans ce cadre le Conseil demande une réunion avec la D.D.E.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité des présents ou représenté, son accord pour le lancement du concours d'architectes.

Local Ecole de Ski "La Lecherette"

Monsieur Emile Bréhier, présente l'avancement de la réflexion sur la construction, d'un bâtiment abritant l'école de ski, une garderie avec jardin d'enfant, et une salle hors sac.

L'étude se poursuit, afin de tenir compte des contraintes du site, des pistes de ski et de la réglementation.

PARKING SOUTERRAIN :

Point du chantier :

Monsieur André PEERSMAN, fait le point sur l'avancement du chantier :

- les enrobées seront fini le 10 novembre 2008.
- la mise en place de l'ascenseur est en cours, ainsi que la pose des cloisons, et la fin des travaux de terrassement.
- la réception des travaux est programmée pour le 19 novembre.

Règlement de Fonctionnement :

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le projet de règlement du parking souterrain, joint à la convocation.

Celui-ci est adopté après de légère modification, à l'unanimité (document consultable en Mairie).

Tarification :

Le Conseil Municipal, maintient la position du précédant conseil, de laisser le parking souterrain payant.

Le parking sera payant, en période touristique.

Une grille tarifaire, ainsi que des tarifs d'abonnements, au mois ou à l'année, seront délibérés lors du prochain Conseil Municipal, après examen par la commission travaux.

Il était prévu par l'ancienne municipalité, de vendre des places de parking, à des propriétaires qui dans le cadre de permis de construire s'était engagés à acquérir des places, faute de stationnements suffisants.

Pour ces personnes, le système d'amodiation est retenu.

Avenant 1 "Lot Etanchéité" :

Monsieur le Maire présente au Conseil, l'avenant 1, concernant le ragréage de la dalle supérieure du parking souterrain, afin de permettre la pose de l'étanchéité.

Il précise, que cet avenant fera l'objet d'une récupération, dans le cadre du lot "gros œuvre".

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le présent avenant.

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Marché initial	76 756.36 €	91 800.61 €
Avenant n° 1	13 984.00 €	16 724.87 €
Marché final	90 740.36 €	108 525.48 €

Adhésion de la Commune à l'établissement Public Foncier

Monsieur le Maire, précise que la Commune est sollicitée pour l'achat de différents terrains notamment situés en emplacement réservé.

Dans ce cadre la Commune pourrait adhérer à l'établissement public foncier (EPF), qui achèterait au nom de la Commune les terrains, avec un portage de 4 années.

Cette adhésion permettrait à la Commune d'acheter ces terrains, sans en avoir à supporter le coût financier immédiat.

Une réflexion va être menée rapidement, sur l'opportunité d'adhésion.

FRAIS DE SECOURS :

Créances irrécouvrables :

Le Conseil adopte à l'unanimité les créances irrécouvrables, pour un montant de : 9 955.80 Euros.

- Tarifs 2008/2009 :

Convention SERMA

Le Conseil Municipal adopte l'avenant 18 à la convention avec la SERMA

Tarifs 2008/2009

Une majoration de 10 Euros est appliquée sur les tarifs SERMA, correspondant aux frais de gestions administratifs des frais de secours par la Mairie.

- Front de neige/Transport..... **54,00 Euros**

SECOURS BARQUETTE

- Zone A : Rapprochée **188,00 Euros**

- Zone B : Eloignée **322,00 Euros**

- Hors piste **Coût réel**

SECOURS HELICOPTERE PRIMAIRES (vers centres médicaux) :

- Sans treuillage **549,00 Euros**

- Avec treuillage **834,00 Euros**

- Hors piste **Coût réel**

SECOURS HELICOPTERE PRIMAIRES (vers hôpitaux)

- Cluses - Thonon - Sallanches **1.346,00 Euros**

- Genève **2.613,00 Euros**

- Treuillage **310 Euros**

GENDARMERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement du projet.

Les signatures des promesses de vente des terrains, pour le nouveau tènement sont en phase de finalisation.

L'architecte a rencontré récemment la Commune et la C.C.V.A, pour présenter le projet modifié, suite aux différentes observations soulevées au cours de précédentes réunions. Ce nouveau projet s'intègre mieux dans le paysage du village, le permis de construire devrait être déposé pour fin novembre.

ECOLE :

Utilisation du Préau

Il est précisé que la gestion du préau en dehors des périodes scolaires est sous la responsabilité de la Commission scolaire.

ZONE DES DERECHES :

Les Commissions de Morzine et de Montriond, se sont rendus sur le site pour voir les différents travaux à réaliser, afin de réhabiliter la zone.

Monsieur le Maire souligne la volonté commune, d'aboutir à la mise en valeur de ce site.

Un inventaire des différents propriétaires est en cours.

POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la convention entre la Commune de Montriond et celle de Morzine, pour bénéficier de la police municipale est en cours de révision, afin de rendre cette intervention ponctuelle, à la demande de la commune.

Le projet modifié sera présentée lors du prochain conseil municipal.

COMPTE RENDU DES COMISSIONS

Commission Environnement"

Réhabilitation en 2009 du bâtiment de la chèvrerie, notamment la partie habitation, et magasin, pour une enveloppe financière de 36 000 €.

Un dossier de demande de subvention sera monté.

Commission travaux :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la location du 15/12 au 15/4, d'un camion de salage à l'entreprise Vaudaux, sur la base de 5 000 € HT mois.

DIVERS :

Tipi au lac

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme Carole MICHAUD, pour l'implantation d'une activité temporaire sur le site du lac de Montriond, pour cet hiver.

Le Conseil à la majorité se prononce favorablement, sauf : Joséphine LAVERY, Emile BREHIER.

Vente ambulante :

Demande de Monsieur Gilles Cuviller pour une installation de vente ambulante à Ardent, pour l'hiver : demande refusée.

La séance est levée à 23 h 30